

# ARCADE 84



RAPPORT D'ACTIVITES  
2017

AVRIL 2018











# Table des matières

Arcade 84 - une présentation .....	3
Fréquentation de l'Arcade 84 .....	5
Le mot du président et du coordinateur .....	6
Nos objectifs et indicateurs de qualité .....	11
Commentaires des indicateurs .....	12
Usagers et reflet de l'activité .....	14
Tableau de bord .....	15
Rapport de l'organe de révision .....	16
Bilan .....	18
Comptes de profits et pertes .....	19
Comité et Equipe .....	20
Statuts .....	21
Remerciements .....	24



L'Arcade 84 est un lieu de vie, de soins et d'activités, destiné principalement à des personnes souffrant de troubles psychiques. Il est composé d'un centre d'ergothérapie indépendant, organisé sous forme associative et régi par la loi fédérale sur l'assurance maladie (LaMal), et d'une association à but non lucratif, l'Association Arcade 84. Les responsables et l'équipe travaillent dans les deux structures.

Cette formule permet de proposer deux types de prestations bien distinctes et complémentaires:

- a) Des prestations d'ergothérapie dont le but est d'améliorer l'état psychique des patients par des moyens d'activités artisanales et créatives. Les prestations sont associées à la prise en charge médicale des patients.
- b) Des prestations sociales (accueil, entretiens, repas, activités) dont le but est de favoriser l'intégration et de permettre aux personnes de (re)découvrir leurs intérêts. Ce sont des personnes dont les troubles psychiques persistent dans le temps, provoquant marginalisation et exclusion de la communauté.

Ces prestations nécessitent un territoire socialement ouvert, en ville, disposant d'activités artisanales et offrant soins et soutiens thérapeutiques. Une même personne peut bénéficier des deux prestations.

### **Pourquoi l'Arcade 84?**

À la périphérie du terrain médical, nous voulons répondre au patient sur les questions essentielles de sa vie. Nous abordons sa santé dans une perception vitale et non pas spécifique à un comportement ou des symptômes. Nous voulons offrir des propositions qui suscitent le désir, qui prennent en compte les propos les plus ténus, les espoirs les plus enfouis, dans une relation et un contrat qui se veut **de solidarité, de convivialité, de reconnaissance.**



## Comment l'Arcade 84?

L'Arcade 84 est un «treillis» de relations bien visible et bien défini, pour que chacun y trouve repères, cheminement possible, en s'appuyant sur le partage des temps de travail entre les responsables des activités et les patients. Nous collaborons avec des artisans intéressés et susceptibles de recevoir un patient en désir d'expérience. Nous avons œuvré sur le territoire proche de l'Arcade pour établir des liens de connaissance, de curiosité et de compréhension venant du voisinage. Ainsi s'est constituée une clientèle fidèle à nos diverses activités. Nous sommes engagés dans des échanges, des collaborations, des réflexions critiques avec l'ensemble des partenaires institutionnels (pouvoirs publics, institutions médicales, sociales et éducatives, associations privées). Dans ces engagements, l'Arcade 84 tente à chaque opportunité de démontrer son projet, sa vision des soins et la place de chacune et chacun.

Nous privilégions donc une démarche de soins et d'expérimentation sociale dans un espace de travail réel et d'activités créatives, en développant un réseau convivial entre tous les acteurs précités au bénéfice essentiel de ceux qui ont les plus grandes souffrances.

## L'Arcade 84 pour qui?

Pour des patients psychiques, qui expriment un besoin de santé et un projet d'activités, pour lesquels nous nous sentons qualifiés d'y répondre. Développer avec eux des projets où les enjeux sont la confiance, le désir, l'expérimentation, le goût, l'énergie. Pour des personnes qui ont bénéficié suffisamment des prestations de l'ergothérapie et ne sont plus en demande de soins mais qui peuvent revenir pour exprimer, dans une relation distendue et occasionnelle, la nécessité d'un lieu respectueux et reconnaissant de leur vie.

# Fréquentation au Centre de jour

**En 2017, nous avons reçu 116 demandes : 55 nouvelles personnes se sont intégrées dans le cadre des activités de l'Arcade 84, ainsi ce sont 272 personnes qui ont un contrat centre de jour et 209 personnes (118 hommes et 91 femmes) qui ont bénéficié de nos prestations (voir programme).**

Nous avons régulièrement entre 5 et 15 demandes en attente.

**L'ensemble de ces prestations représente un volume de 4207 journées de présence.**

Notre capacité d'accueil est de 18 places par jour. Nous pouvons assurer ces prestations grâce à 3,4 postes pour l'encadrement d'animation et 1,1 poste pour l'administration et l'entretien.

**Nos prestations correspondent à cinq types d'activités :**

- accueil, orientation
- repas
- entretiens
- socialisation et entraide
- activités

**Nous avons défini 3 programmes :**

- programme 1** accueil, entretien, socialisation et entraide, repas et activités occasionnelles, 45 personnes.
- programme 2** accueil, entretien, socialisation et entraide, repas et activités régulières, 38 personnes.
- programme 3** accueil, entretien, socialisation et entraide, repas et activités en collaboration avec les prestations d'ergothérapie, 126 personnes.

**Sur les 272 personnes bénéficiant d'un contrat centre de jour, 63 personnes n'ont pas utilisé nos prestations durant l'année (voir tableau de bord).**

Nous avons répondu à un grand nombre de demandes d'information et de collaboration avec des groupements et institutions dans le domaine sanitaire et social.

### **Le mot du président**

Ainsi que le veut la tradition, il convient de débiter le rapport d'activité par quelques mots choisis pour rendre compte de la vie de l'Arcade 84 au cours de l'année écoulée. De fait, il en va des rapports d'activité comme de la dégustation des vins ; lorsqu'il s'agit d'un bon cru c'est moins l'abondance des mots qui vient saluer la qualité du millésime que le silence gourmet qui témoigne de la saveur qui enchante les papilles gustatives. Et, pour l'année écoulée, l'Arcade a vraiment bénéficié d'une météo clémente, aux belles journées ensoleillées, douce harmonie ponctuée par de rares orages.

Pour en revenir plus prosaïquement aux faits, il importe de souligner que la nouvelle responsable de l'Arcade, Caroline Lacombe, a progressivement pu prendre en main les rênes du centre de jour en étroite collaboration avec Heidi Ellefsplass, responsable du centre d'ergothérapie. Le passage de témoins entre les fondateurs de l'Arcade 84 et la nouvelle équipe de responsables s'est déroulé de manière progressive, dossier après dossier. Cette transition en douceur a permis aux membres de l'équipe de suivre le mouvement sans perdre ses repères, élément essentiel pour être à même d'assurer quotidiennement l'accompagnement des usagers du lieu.

Le comité, dont les membres ont été reconduits dans leur totalité, s'est régulièrement réuni pour traiter les affaires courantes. Durant l'année écoulée, l'attention s'est avant tout focalisée sur le projet de l'extension de l'Arcade et le renouvellement du contrat

de prestation quadriennal qui couvre la période 2018-2021.

En rapport à ces deux objets, une rencontre a été organisée à l'Arcade en avril 2017, entre MM. Bretton et Donzallaz (DEAS), la coordination de l'Arcade et le président du comité, échange qui a permis de clarifier un certain nombre de points quant au financement du projet actuel et du maintien des prestations. A l'occasion de cette rencontre, plutôt rassurante, il a aussi été possible d'évoquer le projet d'extension de l'Arcade. Au vu des besoins repérés à Genève concernant l'accompagnement des personnes en souffrance psychique, une attention particulière sera accordée au cours des prochaines années pour développer de nouvelles places dans ce secteur santé-social selon M. Bretton. Le projet d'extension de l'Arcade 84 s'inscrit ainsi parfaitement dans la ligne du DEAS et un financement de places supplémentaires est prévu dès 2018.

Au final, le nouveau contrat de prestations quadriennal 2018-2021 a pu être signé en septembre et, pour l'année 2017, malgré des finances toujours plus serrées, l'Arcade 84 est parvenue à maintenir toutes ses prestations !

En fin d'année, l'audit de contrôle d'ProCert, organisme garantissant la validité et la mise à jour de la certification ISO9001/Class 15, a été passé avec succès.

Enfin, suite à la révision de la loi sur la Restauration et Débit de Boissons (LRDBH), une mise en conformité a été exigée pour le restaurant de l'Arcade, afin de répondre aux nouvelles nor-



mes. Des démarches ont été entreprises auprès du Service de Police et de Lutte contre le Travail au Noir (SPCTN) et cela depuis janvier 2017. L'affaire est en bonne voie, mais toujours en cours.

Tout au long de l'année, tous les membres de l'équipe ont déployé une belle énergie dans l'accompagnement quotidien des bénéficiaires et dans le développement des projets en cours. Depuis toujours, l'accompagnement psychosocial et en ergothérapie repose sur des activités pensées en fonction des bénéficiaires, de leurs besoins et possibilités, mais également sur la base de leurs souhaits. En rapport aux travaux d'Amartya Sen (2010) et Martha Nussbaum (2012), l'Arcade peut réellement être identifiée comme un environnement « capabilisant », c'est-à-dire un lieu dans lequel les bénéficiaires trouvent, d'une part, le soutien pour développer leurs ressources en fonction de leurs besoins et centre d'intérêts et, d'autre part, l'accompagnement pour mettre en place des projets sur l'extérieur en vue d'une réinsertion sociale, voire socioprofessionnelle. Il convient ici d'insister sur l'expertise des membres de l'équipe et leur connaissance du réseau genevois qui ne se limite pas aux seules institutions socio médicales, mais qui englobe plus largement le monde associatif. C'est ainsi que, comme déjà mentionné dans le précédent rapport d'activité, deux bénéficiaires ont pu exposer leurs peintures dans la galerie « L'Art dans l'R » tenue par Pro Juventute.

Parallèlement aux projets d'accompagnement personnalisés, il convient de relever l'importance que joue le restaurant en termes d'inscription de l'Arcade, et des personnes qui fréquen-

tent la structure, dans la cité. De fait, des personnes « valides » côtoient des personnes en souffrance psychiques dans un espace convivial où elles peuvent apprécier ensemble les plats délicats confectionnés dans le lieu par les participant.e.s d'un des ateliers. Cette expérience partagée participe à coup sûr à la déconstruction des préjugés sociaux et autres stigmates qui constituent un des freins majeurs aux programmes d'insertion.

L'activité de l'atelier « nature », imaginé et mis en place par Déborah, Catherine et Heidi l'an dernier, s'est poursuivie cette année. Là encore, ce petit jardin urbain s'inscrit parfaitement dans la philosophie du projet de l'Arcade 84 puisqu'il participe au développement de l'autonomie et du pouvoir d'agir des bénéficiaires du centre de jour et du centre d'ergothérapie. Ce sont ces dernier.e.s qui, en fonction de leur envies, motivations et compétences, choisissent en grande partie les fleurs et légumes qui poussent dans le jardin. Cet atelier, dont les produits sont utilisés par l'atelier cuisine (tomates, salades, herbes aromatiques, etc.) offre une belle occasion pour certains usagers de développer leurs ressources, leur sens de la responsabilité et leurs compétences (arrosage, taillage des arbustes et de la vigne vierge, recherche de terreau, etc.). Heidi note à ce propos un amusant renversement des rôles dans la mesure où l'équipe bénéficie de l'expertise de certain.e.s participant.e.s bien au clair en ce qui concerne les activités de jardinage.



Au cours de l'année 2017, les activités artistiques et culturelles ont, elles aussi, connu un développement dynamique. Ainsi convient-il de signaler, la création du « club photo », espace ouvert aux bénéficiaires mais également à M. et Mme Tout-le-Monde. En plus du club et de l'accompagnement individualisé dans le processus créatif, les bénéficiaires de l'atelier photographie, animé par Lucas Olivet, ont l'occasion de participer à des sorties en rapport à l'activité. A l'occasion de l'exposition consacrée au film « Ma vie de Courgette » organisée par le musée de Carouge, les participant.e.s de l'atelier « cinéma d'animation », mené par Déborah Villars, ont trouvé une belle opportunité d'approfondir leur connaissances. Effectivement, la visite de cette exposition a permis à chacun.e de découvrir les décors, les marionnettes, les costumes, les trucages, etc. du film ainsi que le processus de réalisation et les techniques utilisées. Ces ateliers, comme les autres ateliers d'ailleurs – écriture, peinture, dessin, etc. – ne sont pas conçus comme une occupation pour passer le temps et soutenir le moral, mais bien comme des dispositifs propices aux apprentissages techniques utiles au développement de projets personnels d'insertion socioprofessionnels.

Concernant les activités mises en place à l'Arcade 84, le lecteur trouvera de plus amples informations dans le mot de la coordination et en allant se balader sur le site web de l'Arcade qui est régulièrement tenu à jour.

Comme relevé plus haut, le projet de l'Arcade 84 suit un développement qu'il convient de saluer et cela grâce à une équipe de professionnels et professionnelles chevronné.e.s, motivé.e.s

et inventif/tives qui savent adapter leur accompagnement au plus près des besoins et envie des bénéficiaires et cela dans un esprit positif de co-construction.

Enfin, pour terminer, il convient encore de remercier les fidèles membres de l'association qui soutiennent le projet de l'Arcade 84 de diverses manières ainsi que l'Etat de Genève.

### **Et le mot de la coordination**

*Le comité et l'équipe :*

2017, le comité de l'Arcade 84 est ré-élu à l'unanimité. Il suit les différents aspects de la vie de l'Arcade et soutient agréablement et efficacement l'équipe tout au long de l'année !

Dans le rapport d'activité 2016, le président et la coordination de l'Arcade 84 annoncent le départ à la retraite des fondateurs Alain Riesen et Roger Schuler, planifié sur plusieurs années. L'équipe de l'Arcade vit donc une période de transition qui lui laisse le temps de prendre ses marques, d'apprendre à travailler ensemble, de s'imprégner des valeurs et de l'histoire du lieu afin de se sentir prête à reprendre la gestion de manière sereine et solide, tout en parvenant à faire perdurer l'esprit du lieu.

En 2017, c'est toujours avec beaucoup d'enthousiasme et de professionnalisme que l'équipe de l'Arcade 84 accueille quotidiennement 272 personnes en centre de jour et anime les différents ateliers : restauration de meubles, cuisine pour le restaurant, informatique, cinéma d'animation, création, photo, mouvement, nature et écriture.



La constitution de l'équipe est restée identique. Pluridisciplinaire, elle est composée d'ergothérapeutes, de travailleurs sociaux et de professionnels des domaines de la restauration et de la photographie. Patrick Calabro, engagé en septembre 2015, a terminé avec succès sa seconde année de formation en emploi à la Haute Ecole de Travail Social à Genève. En démarant son second cycle d'étude, il se rapproche de la fin de sa formation qui lui permettra de rejoindre l'équipe en tant que travailleur social diplômé.

L'année a également été marquée par la présence de trois stagiaires qui sont venues effectuer leurs stages dans le cadre de leur formation en ergothérapie. Colline Auzanneau, Anna Sarukhanyan et Samantha Miller ont toutes trois colorés l'Arcade de leur présence et personnalité. Les visions et questionnements extérieurs offrent toujours de riches échanges et réflexions ainsi qu'un travail engagé, de qualité à l'ensemble de la vie de l'Arcade.

Nous avons eu le plaisir d'engager M. Lucas Schopfer, charpentier de bateau qui avait commencé sa formation d'éducateur spécialisé à l'ARPIH dans le but de reprendre la responsabilité de l'atelier bois. Cependant, cette collaboration a du malheureusement s'interrompre. Nous le remercions ici encore vivement pour ce qu'il a apporté à l'Arcade tant sur le plan humain que pour ses compétences techniques qu'il a su transmettre de manière tout à fait adéquate.

Quotidiennement, le restaurant de l'Arcade dit « la Crémierie du Petit Bois » ouvre ses portes à une fidèle clientèle qui vient se restaurer et se retrouver dans une ambiance des plus chaleureuses. En 2017, notre ratio de socialisation montre qu'une belle mixité perdure au sein de notre clientèle :

clients centre de jour, clients extérieurs aux activités de l'Arcade, anciens clients et nouvelle clientèle.

La super équipe destinée au service du restaurant a quant à elle subi quelques modifications. Le départ d'Eylem Tandogan qui a été grandement appréciée par l'ensemble des personnes fréquentant l'Arcade a, entre autre, permis à d'anciens usagers et usagères d'obtenir du travail en vue d'un retour à l'emploi.

*Les projets et évènements marquants :*

En 2017, le restaurant de l'Arcade 84, sous l'impulsion de Catherine Hofstetter, a participé avec enthousiasme et brio à la Semaine du Goût organisée par la Ville de Genève.

Durant 10 jours, toute l'équipe ainsi que les personnes accompagnées se sont engagées pleinement à la réussite de ce projet.

C'est sous le thème « *Dingue de pommes* » qu'a été relevé le défi de cuisiner durant dix jours des menus originaux autour de la pomme, déclinée dans tous ses états, de l'entrée au dessert. L'objectif de la Semaine du goût étant de sensibiliser les restaurateurs et les clients aux produits de saison de la région, l'Arcade a développé son panel de fournisseurs afin de renforcer ses partenaires locaux.

Grâce à l'atelier nature fraîchement mis en place en 2016, nous avons également eu la fierté de pouvoir cuisiner des légumes issus de notre potager ! En effet, cet atelier initié par Déborah Villars, Heidi Ellefsplass Faccio et Catherine Hofstetter a joliment porté ses fruits et légumes rapidement puisque nous avons pu cuisiner nos propres salades, champignons de Paris, tomates de variétés rares, épinard, colerave, poireaux, piments, romarin et basilic...



Bien qu'en cuisine il ait fallu adapter les modes de préparation des menus durant les dix jours de la Semaine du Goût, chacun et chacune a joué le jeu, ce qui a permis d'obtenir de magnifiques résultats tant au niveau de l'originalité des menus qu'au niveau de la présentation et des goûts de ceux-ci.

La « Crémèrie du Petit-Bois » a participé au concours de cette Semaine du Goût et a obtenu le 1<sup>er</sup> prix de la catégorie « petite restauration » !

En 2017, quatre expositions ont été organisées à l'Arcade 84 dans le bistrot et dans la vitrine de l'atelier bois. Durant les mois de mars et avril, Mickael Clerc a présenté son travail de photo en collaboration avec Lucas Olivet. Georges Armuna a présenté ses séries de dessins de paysages et univers fantastiques sur les murs du bistrot en juin et juillet. S'ajoute à cela, des céramiques et des fleurs séchées. Sans oublier, une grande maquette de personnages issus du monde du Hobbit en pâte Fimo installés sur un paysage en matériaux divers (en collaboration avec Chantal Mintz et Maxime Faé, stagiaire ergo). En septembre et en octobre, Freudenstern a présenté des séries d'aquarelles de petit format présentées sur trois grands panneaux et dans des cadres (en collaboration avec Chantal). En décembre 2017 et janvier 2018, Mathias Enckell a présenté ses sculptures d'assemblages d'objets sous forme d'une installation dans la vitrine de l'atelier bois (en collaboration avec Chantal).

A l'occasion de notre repas de fête de fin d'année, nous avons accueilli une centaine de convives installés dans le bistrot, l'espace création, l'atelier bois et l'annexe informatique. Servi sur les tables, dressées de sets ornés des textes très « à propos » réalisés à l'atelier écriture, animé par Valérie Oppel, un menu terre-mer a été concocté. Après cinq somptueuses bouchées sucrées en guise de dessert, un lâcher de ballons ludique et poétique a eu lieu au beau milieu de la rue Schaub pour le plus grand plaisir de chacun et chacune.

Francis Loser, Président  
Caroline Lacombe, coordination  
Heidi Ellefsplass Faccio, coordination

#### *Éléments bibliographiques*

Nussbaum, M. (2012). *Capabilités : Comment créer les conditions d'un modèle plus juste ?* Paris: Flammarion.

Sen, A. (2010). *L'idée de justice*. Paris : Flammarion.

# Nos objectifs et indicateur de qualité

<b>Mission</b>	<p>Offrir un espace d'accueil, visant à créer ou recréer du lien social entre la personne et la communauté, ainsi qu'à limiter l'isolement social généré par les difficultés psychiques.</p> <p>Offrir un espace ouvert à une clientèle de quartier, où les usagers peuvent être écoutés, peuvent échanger et s'impliquer dans une activité.</p>
<b>Objectifs généraux</b>	<p>Donner une possibilité de sortir de l'isolement social</p>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<p>Permettre aux usagers de s'investir dans une activité : cuisine, atelier bois, activité de création, atelier informatique ;</p> <p>Générer des échanges entre une clientèle de quartier et les usagers</p>
<b>Indicateurs</b>	<p><b><u>Finances</u></b> 1a) Sources de revenus et frais de fonctionnement</p> <p><b><u>Usagers</u></b> 2a) Nombre de demandes 2b) Nombre de personnes accompagnées 2c) Nombre de départs</p> <p><b><u>Reflet de l'activité</u></b> 3a) Assiduité des usagers aux activités 3b) Satisfaction des usagers 3c) Ratio de socialisation (clients/usagers)</p> <p><b><u>Innovation et apprentissage</u></b> 4a) Dysfonctionnement majeur 4b) Dysfonctionnement mineur 4c) Nombre de recommandations</p>

# Commentaires des indicateurs

## 1- FINANCES

Cet indicateur trouve son utilité principale dans un système comparatif de deux ordres. D'une part, de voir l'évolution sur plusieurs périodes comptables, des différents postes financiers mentionnés, et d'autre part de pouvoir évaluer l'importance de chacune de ces ressources financières dans l'équilibre budgétaire de l'association. Depuis 2008, les comptes annuels sont en conformité avec les normes Swiss GAAP RPC, en particulier la RPC 21.

## 2- USAGERS

### 2a) Nombre de demandes

Cet indicateur permet d'évaluer l'intérêt concernant les prestations offertes par le Centre de Jour, ces dernières s'intégrant dans le réseau genevois de prise en charge relatif à la santé mentale.

### 2b) Nombre de personnes accompagnées

Le Centre de Jour a une capacité d'accueil de 18 places par jour, cependant nous désirons accompagner les personnes avec flexibilité et en fonction de la demande spécifique émanant des utilisateurs. Cet indicateur reflète la propension du Centre de Jour à accomplir cette prise en charge individualisée.

### 2c) Nombre de personnes n'ayant pas fréquenté le Centre de jour

Un contrat Centre de jour n'a pas de limite dans le temps. Une personne ne venant pas durant une année civile conserve toutes les prestations qu'offre le Centre de jour. Il est donc possible de revenir à l'Arcade 84 à tout moment. Si la personne le désire.

## 3- REFLETS DE L'ACTIVITE

### 3a) Assiduité des usagers

Cet indicateur est déterminé par notre contrat de prestations avec l'Etat concernant les centres de jour. La subvention octroyée est fortement liée à cet indicateur, un minimum de 80% d'occupation est requis. Cette mesure permet d'évaluer





l'attractivité de nos prestations et de notre travail, en indiquant une mesure de continuité dans la fréquentation du Centre de Jour par les usagers. Dans le cadre du contrat de prestation 2014, le taux d'occupation a été fixé à 80%.

### **3b) Satisfaction des usagers**

Cet indicateur est déterminé par le système qualité. Cette mesure provient d'un sondage effectué auprès des usagers du Centre de Jour, tous les deux ans depuis 2007. Cette évaluation a pour objectif de dégager des éventuels dysfonctionnements et/ou critiques perçus de la part des usagers. Un taux de 60% de satisfaction doit être obtenu afin de convenir à nos exigences.

### **3c) Ratio de socialisation (client/usagers)**

Cette mesure est le rapport entre la fréquentation du Centre de Jour par des clients (externes) et les usagers. L'objectif majeur étant de favoriser la socialisation et de (re)créer du lien social, il nous importe d'évaluer la fréquentation du Centre de Jour par des tiers. Cette mesure est produite à travers au moins trois relevés ponctuels répartis dans l'année, chacun portant sur une durée totale d'une semaine. Le ratio doit être au minimum de 1, autrement dit : la clientèle extérieure doit représenter au moins 50% de la clientèle totale fréquentant le restaurant.

## **4- INNOVATION ET APPRENTISSAGE**

### **4a) Nombre de dysfonctionnements majeurs**

Implique une remise en question de l'accréditation du « système qualité ».

### **4b) Nombre de « dysfonctionnements » mineurs**

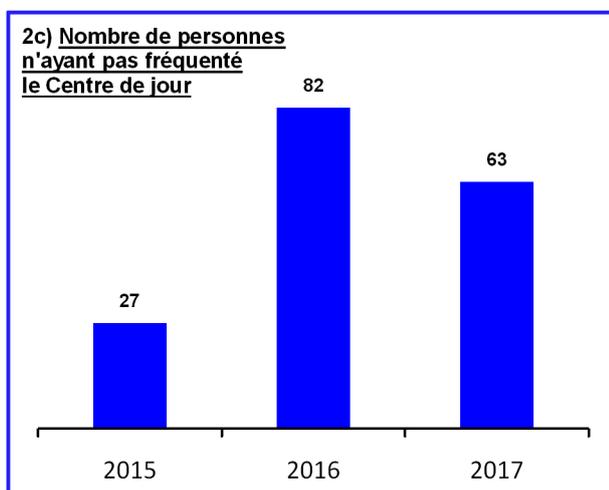
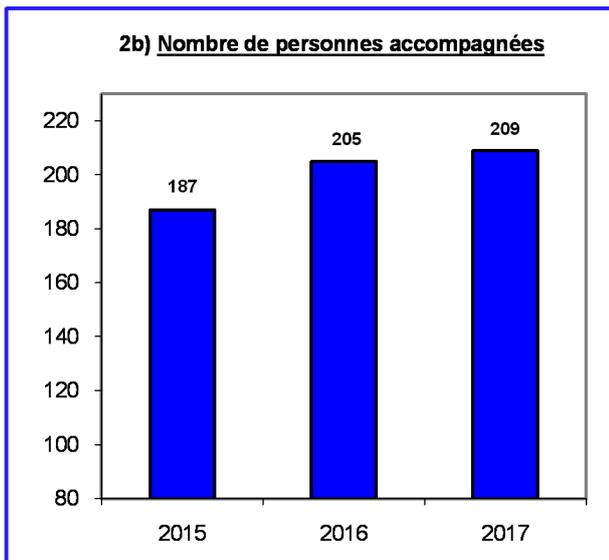
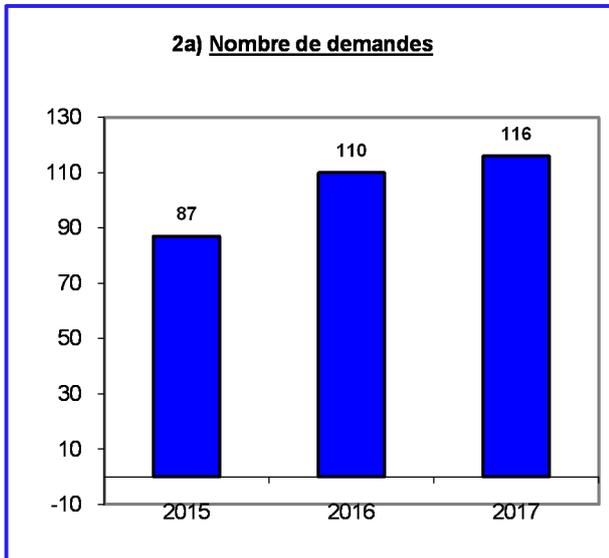
Les dysfonctionnements mineurs sont à appréhender en tant que procédures pouvant potentiellement faire l'objet d'améliorations. Ces améliorations proposées par les auditeurs ne remettent pas en question l'accréditation, mais font l'objet d'une discussion avec ces derniers.

### **4c) Nombre de recommandations**

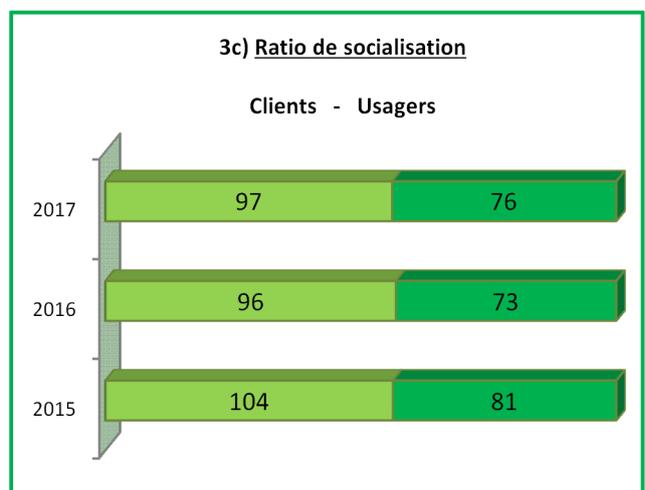
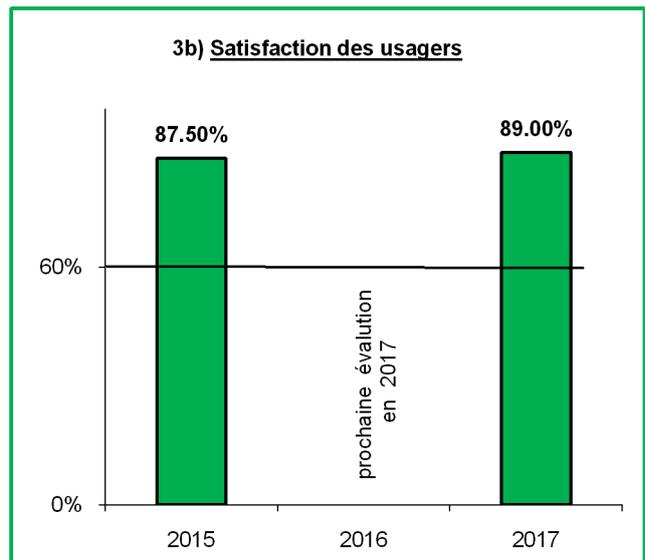
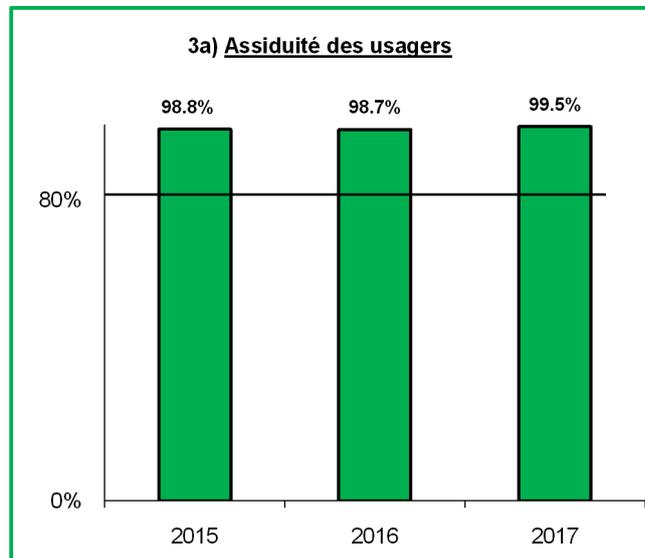
Nous nous engageons à répondre à la moitié des recommandations amenées par les auditeurs.

# Usagers & Reflets de l'activité

## USAGERS



## REFLET DE L'ACTIVITE



## Tableau de bord

**1. FINANCE**

	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>
- Revenus / autofinancement	173'056	178'811	154'136
- Subventions	488'012	479'950	484'725
- Charges	-631'254	-664'890	-644'738

**2. USAGERS - REFLETS DE L'ACTIVITE**

2 a) Nombre de demandes	87	110	116
2 b) Nombre de personnes accompagnées	187	205	209
2 c) Nombre de personnes n'ayant pas fréquenté le Centre de jour	27	82	63
- personne(s) ayant trouvé une activité salariée ou formation	2	2	4
- personne(s) ayant trouvé des activités encadrées et/ou bénévolat	11	21	16
- personne(s) ayant continué une thérapie	8	47	31
- personne(s) continuant des activités de développement personnel	4	6	5
- personnes(s) partie(s) en voyage ou à l'étranger	1	4	5
- résiliation de contrat	-	-	1
- L'équipe a mis fin au contrat	-	-	-
- décès	1	2	1

**3. REFLETS DE L'ACTIVITE**

3 a) Assiduité des usagers aux activités	98.8%	98.7%	99.5%
3 b) Satisfaction des usagers	87.50%	-	89.00%
3 c) Ratio de socialisation sur la totalité (clients / usagers)	1.29	1.31	1.28
Equivalence en pourcentage du ratio	56 / 44	57 / 43	56 / 44
- Clientèle extérieure (moyenne hebdomadaire)	104	96	97
- Usagers (moyenne hebdomadaire)	81	73	76

**4. INNOVATION ET APPRENTISSAGE**

Référence principale = Système Qualité & Revues de direction

4 a ) Dysfonctionnements majeurs			
- Nombres d'audits internes effectués	3	10	0
- Nombre de dysfonctionnements majeurs observés	0	0	0
4 b) Nombre de dysfonctionnements mineurs			
- Nombre de dysfonctionnements mineurs observés	0	3	0
4c) Recommandations auditeur qualité externe			
- Nombre de recommandations proposées	6	3	3
- Nombre de recommandations effectuées/en cours d'exécution	4	3	3

# Rapport de l'organe de révision

FIDUCIAIRE CHAVAZ SA

Ch. Chavaz & D. Keller

Rapport de l'organe de révision  
sur les comptes annuels  
à l'Assemblée générale ordinaire de  
l'ASSOCIATION ARCADE 84  
Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'ASSOCIATION ARCADE 84 comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de financement, le tableau de variation du capital et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Selon la Swiss GAAP RPC 21, les indications du rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle ordinaire par l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Comité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité est responsable du choix de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

./.

 Membre d'EXPERTSuisse Membre FIDUCIAIRE | SUISSE

Rue Jacques-Grosselin 8 • Case postale 1812 • 1227 Carouge - Genève • Tél. +41 (0)22 827 48 88 • Fax +41 (0)22 827 48 84  
www.chavaz.ch • E-mail: info@chavaz.ch



# Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale ordinaire de  
l'ASSOCIATION ARCADE 84, Genève (suite)

- 2 -

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les lois, règlements et directives suivantes, CO, CC, LGAF, LSGAF, LIAF, RIAF, directives étatiques, ainsi qu'aux Swiss GAAP RPC. En outre, la comptabilité et les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à la directive transversale de l'Etat de Genève pour la présentation et la révision des états financiers qui fait référence à l'art. 728a al. 1 chi 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Carouge, le 23 mars 2018

FIDUCIAIRE CHAVAZ SA



Denis Keller  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable



Patrick Teles  
Réviseur agréé

Annexes :

Comptes annuels comprenant : bilan totalisant CHF 234'446, compte de résultat présentant un bénéfice de l'exercice après traitement du résultat de CHF 7'632, tableau de financement, tableau de variation du capital, annexe et rapport de performance.

Ch. Chavaz & D. Keller

**ASSOCIATION ARCADE 84**  
Genève

BILAN AU 31 DECEMBRE		2017	2016
ACTIF	<i>Annexe</i>	<u>CHE</u>	<u>CHE</u>
<b>Actif circulant</b>			
Liquidités		144'696	198'440
Créances	2.1.a	-	2'406
Produits à recevoir		7'062	-
Charges payées d'avance	2.1.b	1'873	1'688
		<u>153'630</u>	<u>202'534</u>
<b>Actif immobilisé</b>			
Immobilisations financières (garanties loyer)		6'792	6'791
Immobilisations corporelles	2.2	74'024	94'916
		<u>80'816</u>	<u>101'707</u>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<u><b>234'446</b></u>	<u><b>304'240</b></u>
 <b>PASSIF</b>			
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>			
Compte courant Ergothérapie		57'975	94'233
Autres dettes		5'821	7'296
Créanciers salaires et charges sociales		5'887	9'136
Charges à payer	2.1.c	9'160	17'278
		<u>78'843</u>	<u>127'943</u>
<b>Capitaux étrangers à long terme</b>			
Créancier Etat de Genève (traitement résultat)	2.3/2.6	<u>0</u>	<u>13'509</u>
<b>Capital des fonds</b>			
Fonds affectés	2.3/2.4	<u>77'792</u>	<u>92'608</u>
<b>Capital de l'organisation</b>			
Fonds liés générés	2.5	53'000	53'000
Résultats cumulés		12'330	12'330
Réserve « part de subvention non dépensée »	2.6	4'849	5'806
Résultat de l'exercice	2.6	7'632	-956
		<u>77'811</u>	<u>70'180</u>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<u><b>234'446</b></u>	<u><b>304'240</b></u>

## Comptes de profits et pertes

ASSOCIATION ARCADE 84  
Genève

Comptes de profits et pertes				Budget
Exercice du 1er janvier au 31 décembre		2017	2016	2017
	Annexe		CHF	CHF
<b>PRODUITS</b>				
Subventions, aides des collectivités publiques	3.1	484'725	479'950	487'127
Cotisations, dons		4'635	9'960	1'200
Produits liés aux activités	3.2	121'550	125'175	103'000
Autres produits		27'951	25'734	23'900
Total des produits		<u>638'861</u>	<u>640'819</u>	<u>615'227</u>
<b>CHARGES LIEES AUX ACTIVITES</b>				
Frais de personnel	3.3	352'968	362'380	360'850
Indemnités usagers		14'010	13'075	14'000
Dépenses liées aux activités	3.4	85'497	77'736	79'600
		<u>452'475</u>	<u>453'192</u>	<u>454'450</u>
<b>FRAIS ADMINISTRATIFS</b>				
Frais de personnel	3.3	82'079	83'151	68'889
Frais des locaux		66'434	58'954	59'000
Frais administratifs et de bureau	3.5	37'211	39'757	30'668
Amortissements	2.2	20'892	20'286	2'000
		<u>206'616</u>	<u>202'147</u>	<u>160'557</u>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-20'230</b>	<b>-14'519</b>	<b>220</b>
<b>Résultat financier, extraordinaire, hors exploitation</b>				
Produits financiers		8	2	—
Charges financières		-471	-507	-220
Produits hors période		—	—	—
		<u>-464</u>	<u>-505</u>	<u>-220</u>
<b>RESULTAT INTERMEDIAIRE</b>		<b>-20'694</b>	<b>-15'025</b>	<b>0</b>
<b>Résultat des fonds affectés</b>				
Constitution des fonds		-4'000	-9'044	—
Utilisation des fonds		18'816	17'940	—
		<u>14'816</u>	<u>8'896</u>	—
<b>RESULTAT AVANT REPARTITION</b>		<b>-5'877</b>	<b>-6'128</b>	
Part des subv. non dépensées à restituer (exercice en cours)	2.6	4'331	5'172	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (après répartition 2017)</b>		<b>-1'546</b>	<b>-956</b>	
Part de subv. non dépensées à restituer (fin du contrat 2014-2017)	2.6	9'178	—	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (après répartition finale)</b>		<b>7'632</b>	<b>—</b>	

Les états financiers complets peuvent être obtenus sur demande auprès de la coordination de l'Arcade 84.



## Comité de l'association pour 2017

<b>Président</b>	<b>Francis LOSER</b> 54c, Ch. de Pinchat - 1234 Vessy
<b>Secrétaire</b>	<b>Claudio TESTORI</b> 11, Rue Alcide-Jentzer.- 1205 Genève
<b>Trésorière</b>	<b>Nicole ROSSY</b> 32, Rue du Grand-Pré – 1202 Genève
<b>Membres</b>	<b>Isabelle CSUPOR</b> 8, Rue du Lac - 1207 Genève <b>Michel BONDI</b> 12, Av. Blanc - 1202 Genève <b>Sabrina STEFFEN</b> 11, Rue de Montchoisy - 1207 Genève <b>Richard VUAGNIAUX</b> 12, Rue Schaub - 1202 Genève
<b>Coordinateur-trice</b>	<b>Caroline LACOMBE (depuis décembre 2016)</b> 6, Rue Fendt - 1201 Genève

**Contrôleur aux comptes externes :** **CHAVAZ S.A 1227 Carouge**

**Equipe encadrement socio-éducatif**

Béatrice BERNET-METROZ aide-animatrice (*service-restaurant*)  
 Patrick CALABRO aide-animateur (en formation HETS)  
 Heidi ELLEFSPLASS-FACIO animatrice (*ergothérapeute*)  
 Catherine HOFSTETTER aide-animatrice (*service-restaurant*)  
 Chantal MINTZ animatrice (éducatrice HETS)  
 Lucas Olivef aide-animateur (*photographe*)  
 Valérie OPPEL animatrice (*ergothérapeute*)  
 Alain RIESEN animateur (*ergothérapeute*)  
 Roger SCHULER animateur (*ergothérapeute*)  
 Eylem TANDOGAN aide-animatrice (*service-restaurant*)  
 Déborah VILLARS animatrice (*ergothérapeute*)

**Administration et hôtellerie**

Alberto CARIDAD	Responsable administratif
Isabelle COLOMER	Secrétariat
Jean-Claude FAUVEE	Entretien
Karine HEFFNER	Secrétariat



## Statuts de l'association Arcade 84

### I. Dénomination et Siège

#### article 1

L'« association Arcade 84 » est une association sans but lucratif régie par les présents statuts et subsidiairement par les articles 60 et suivants du [Code civil suisse](#). Elle est indépendante des organisations politiques, syndicales et religieuses.

#### article 2

Le siège de l'association se trouve à Genève.

### II. But

#### article 3

L'association Arcade 84 a pour but de :

- favoriser l'intégration dans la vie sociale, quotidienne et professionnelle de personnes présentant un handicap psychique par la participation aux activités et à la vie du Centre de jour.
- favoriser la création de liens sociaux entre la personne et la communauté afin de limiter l'isolement social généré par les difficultés psychiques.
- développer un travail de conseil, de soutien et d'accompagnement social et communautaire.
- participer au développement et à la reconnaissance du droit des personnes en situation de handicap.
- promouvoir la création, l'animation et la gestion d'arcades et d'ateliers en ville de Genève, poursuivant les mêmes buts.

### III. Membres

#### article 4

Peut faire partie de l'association toute personne physique ou morale partageant ses buts. L'article 5 est réservé.

#### article 5

La qualité de membre s'acquiert sur requête par décision du comité qui statue souverainement et n'a pas à motiver un refus.

Les personnes salariées par l'association ne peuvent pas devenir membre de celle-ci. Si une personne membre de l'association devient salariée de celle-ci, elle perd automatiquement sa qualité de membre.

Les salariés de l'association peuvent être invités à participer, à titre consultatif et sans droit de vote, à une ou des réunions du comité, du bureau et /ou de l'assemblée générale.

#### article 6

Chaque membre peut en tout temps donner sa démission de l'association.

### IV. Organes

#### article 7

Les organes de l'association Arcade 84 sont :

- l'assemblée générale
- Le comité
- Le bureau du comité
- L'instance de contrôle indépendante

#### L'assemblée générale

#### article 8

L'assemblée générale est le pouvoir suprême de l'association. Elle est composée de tous les membres.



#### **article 9**

L'assemblée générale se réunit une fois par an en session ordinaire. Elle peut, en outre, se réunir en session extraordinaire sur demande du comité ou de la moitié des membres.

#### **article 10**

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires sont convoquées par le comité quinze jours au moins à l'avance. La convocation indique l'ordre du jour. Toute proposition doit parvenir au comité 5 jours au moins avant l'assemblée.

#### **article 11**

L'assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre des membres présents.

#### **article 12**

L'assemblée générale prend toutes ses décisions à la majorité des voix exprimées, hormis la décision de dissolution de l'association.

#### **article 13**

L'assemblée générale est compétente pour :

- modifier les statuts de l'association.
- élire les membres du comité et le président ou la présidente.
- approuver le rapport annuel d'activités.
- fixer les objectifs de l'association pour l'année à venir.
- approuver le budget et les comptes et donner décharge au comité sortant.
- fixer le montant des cotisations annuelles.
- désigner l'instance de contrôle externe (cf art. 55 du ccs).
- prononcer l'exclusion d'un membre.
- décider la dissolution de l'association.

#### **Le comité**

#### **article 14**

Le comité se compose au minimum de 5 membres élus par l'assemblée générale. Il décide de la répartition des fonctions en son sein.

La durée du mandat est de un an renouvelable.

Le comité se réunit autant de fois que les affaires de l'association l'exigent, mais au minimum 4 fois par an.

#### **article 15**

Le comité est chargé:

de garantir la cohérence de l'association par rapport à sa mission, ses objectifs et ses prestations.

de veiller au bon fonctionnement général de l'association.

de convoquer les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

de prendre les décisions concernant la gestion du personnel, les finances, la représentation vis-à-vis des tiers conformément au règlement sur la répartition des tâches.

de prendre les décisions relatives à l'admission des membres.

de proposer à l'assemblée générale l'exclusion d'un membre, après que celui-ci en ait été dûment informé

de veiller à l'application des statuts, de rédiger les règlements et d'administrer les biens de l'association.

#### **Le bureau du comité**

#### **article 16**

Le bureau du comité est composé du président ou de la présidente et de la coordination. Il se réunit

en fonction des tâches courantes qui concernent le comité et la coordination.

### **V. Finances**

#### **article 17**

Le financement de l'association Arcade 84 est assuré par les cotisations de ses membres, des dons individuels et collectifs, des subventions communales, cantonales et fédérales, des revenus et



des biens mobiliers acquis.

#### **article 18**

Les comptes sont vérifiés par une instance extérieure à l'association et présentés à l'approbation de l'assemblée générale. Les comptes seront mis à disposition des membres dix jours avant leur approbation.

#### **article 19**

L'association ne répond que sur sa fortune propre, à l'exclusion de la fortune de ses membres.

### **VI. Dissolution**

#### **article 20**

La dissolution de l'association peut être décidée par l'assemblée générale convoquée à cet effet. Elle prend sa décision à la majorité des 3/4 des membres de l'association.

Si l'assemblée générale convoquée à cet effet ne réunit pas le nombre de membres prévu à l'article 20, une nouvelle assemblée générale est convoquée. Elle prend sa décision à la majorité des 3/4 des membres présents.

#### **article 21**

Les liquidités disponibles dans l'éventualité d'une dissolution de l'association Arcade 84 seront transférées à une association poursuivant un but similaire à celui de l'association Arcade 84.

Annexe : règlement concernant la répartition des tâches entre le comité, la coordination et l'équipe

Genève le 30 mars 2012

# Remerciements

Nous remercions chaleureusement la République et le Canton de Genève, les donateurs, clients, membres et sympathisants de l'association pour leur soutien financier.



## ARCADE84

Rue Schaub 3  
1202 Genève  
Tel : 022 734 32 73  
[arcade84@bluewin.ch](mailto:arcade84@bluewin.ch)  
[www.arcade84.ch](http://www.arcade84.ch)